

Fiche de données de sécurité

Édité le : 03/02/2026
Modèle/Rev 03/02/2026
Version : LSI_2023-3-CLP

Conformément au Règlement (UE) 2020/878

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identification de produit

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

Nom commercial : HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE
Numéro C.A.S : 68917-18-0

Numéro CAS EINECS: 90063-97-1
Numéro EINECS: 290-058-5
Numéro ELINCS: -
Numéro attribué par l'ECHA: -
Numéro JECFA : -

Numéro FEMA: 4219
Numéro CoE: 492n
Numéro FDA: -

Nom botanique : **Mentha arvensis L.**
Nom INCI : **MENTHA ARVENSIS FLOWER/LEAF/STEM EXTRACT**
Qualité : **100% pure et naturelle**
REACH : **Exempté car importation < 1t / an / entité légale**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : PHYTOFRANCE SAS
Complexe La Gastade
Box BP5
FR 34131 CANDILLARGUES
FRANCE
0467296425 www.phytofrance.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Fiche de données de sécurité établie selon le **Règlement (UE) 2020/878**.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :
(LégislationCLP)

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

AH1	Danger par aspiration 1
AT14	Toxicité aiguë par inhalation 4
ATO4	Toxicité aiguë orale 4
ED12	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
EHC2	Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
SC12	Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1	Sensibilisation cutanée 1

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Mention d'avertissement : DANGER

AH1	Danger par aspiration 1
AT14	Toxicité aiguë par inhalation 4
ATO4	Toxicité aiguë orale 4
ED12	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
EHC2	Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
SC12	Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
SS1	Sensibilisation cutanée 1

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
 P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations applicables



2.3. Autres dangers

Contient Menthone, d,l-Isomenthone, d-Limonene, (+/-)-Pulegone, Isopulegol, beta-Pinene, alpha-Pinene, beta-Caryophyllene

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

Liste des composants à signaler :

3.1. Substances

Menthol	80.00%
CAS# 89-78-1 / EINECS# 201-939-0	
ED12, SCI2 / H319, H315	
Menthone	25.00%
CAS# 10458-14-7 / EINECS# 233-944-9	
AT14, SCI2, SS1B / H332, H315, H317	
ATE (Inhalation) : 1.5mg/L	
d,l-Isomenthone	15.00%
CAS# 491-07-6 / EINECS# 207-727-4	
AT14, SCI2, SS1B / H332, H315, H317	
ATE (Inhalation) : 1.5mg/L	
Menthyl acetate (isomer unspecified)	10.00%
CAS# 16409-45-3 / EINECS# 240-459-6	
EHC2 / H411	
d-Limonene	10.00%
CAS# 5989-27-5 / EINECS# 227-813-5	
AH1, EHA1, EHC3, FL3, SCI2, SS1B / H304, H400, H412, H226, H315, H317	
dl-Neomenthol	10.00%
CAS# 3623-51-6 / EINECS# 222-824-1	
ED12, SCI2 / H319, H315	
(+/-)-Pulegone	5.00%
CAS# 15932-80-6 / EINECS# 240-070-1	
ATO4 / H302	
ATE (Orale) : 470mg/kg	
Isopulegol	4.00%
CAS# 89-79-2 / EINECS# 201-940-6	
ATO4, ED12, SCI2 / H302, H319, H315	
ATE (Orale) : 936mg/kg	
alpha-Pinene	3.00%
CAS# 80-56-8 / EINECS# 201-291-9	
AH1, ATO4, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B / H304, H302, H400, H410, H226, H315, H317	
ATE (Orale) : 500mg/kg	
beta-Caryophyllene	3.00%
CAS# 87-44-5 / EINECS# 201-746-1	
AH1, SS1B / H304, H317	
beta-Pinene	3.00%
CAS# 127-91-3 / EINECS# 204-872-5	
AH1, EHA1, EHC1, FL3, SCI2, SS1B / H304, H400, H410, H226, H315, H317	

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

3.2. Mélanges

NON CONCERNE

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Si les troubles persistent, appeler un centre anti-poison ou un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction approprié : Poudre sèche ou eau avec additifs.

Agents d'extinction approprié : Ne pas utiliser d'eau (sans additif).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Evacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans porter un équipement de protection adapté comme un appareil de protection respiratoire autonome et isolant ainsi qu'un vêtement de protection complètement le corps.

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

Pour les secouristes : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se référer à la rubrique 8 de cette Fiche de Données de Sécurité.
Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Conserver ce produit dans un contenant adapté, hermétiquement fermé et placé sur une rétention afin d'éviter toute dispersion en cas de fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.

Procédé de nettoyage : Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant (type sable, boudins absorbants ou feuilles absorbantes).

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour toute information complémentaire, se référer à la rubrique 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

Précaution de stockage : Conserver ce produit dans un contenant adapté, hermétiquement fermé et placé sur une rétention afin d'éviter toute dispersion en cas de fuite.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de conservation : **Conserver à l'abri de l'air, de la lumière, et à température modérée et stable. Produit stable dans les bonnes conditions de stockage et d'utilisation.**

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipements de protection individuelle : Porter des gants de protection, des lunettes de protection et un vêtement de protection adapté.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Texture :	Liquide mobile limpide
Couleur :	[Incolore ; Jaune pâle]
Odeur :	Menthée, forte

9.2. Autres informations

Constituants principaux :	Menthol (30 à 80%), Menthone (5 à 25%), Isomenthone (2 à 15%), Limonène (< 10%), Néomenthol (< 10%), Acétate de menthyle (< 10%)
Pouvoir rotatoire à 20°C (°) :	[-45 ; -10]
Densité relative à 20°C :	[0.875 ; 0.910]
Indice de réfraction à 20°C :	[1.450 ; 1.470]
Point éclair (°C) :	+62

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandée (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information complémentaire disponible.

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigue :

- **Orale**

1 319,56 (Déterminée)

- **Inhalation**

12,78 (Déterminée)

- **Cutanée**

Matière non classée

11.2. Informations sur les autres dangers

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Eviter le rejet dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information complémentaire disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information complémentaire disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information complémentaire disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information complémentaire disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Perturbateurs endocriniens :

Sur la base de nos connaissances, de notre historique analytique et dans la limite de nos seuils de détection, aucun perturbateur endocrinien n'a été retrouvé dans ce produit.

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information complémentaire disponible.

13. ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR/ADN/RID:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID : 3082 (Code tunnel (-))

IMDG:3082

IATA :3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acétate de menthyle)

IMDG: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Acétate de menthyle)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN/RID : 9

IMDG:9

IATA :9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID : III

IMDG:III

IATA :III

HUILE ESSENTIELLE DE MENTHE ARVENSIS BIOLOGIQUE INDE

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matière de type polluant marin

Polluant(s) marin(s) : **Acétate de menthyle**

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK (pas d'information disponible).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3

- H226** Liquide et vapeurs inflammables.
- H302** Nocif en cas d'ingestion.
- H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315** Provoque une irritation cutanée.
- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332** Nocif par inhalation.
- H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon le Règlement 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 2.2 2.3 3.1 6.2 7.1 14.5